

LE TEMPS

Fraude Mardi 6 septembre 2011

L'ultimatum des Etats-Unis plonge la Suisse dans une situation inextricable

Par François Pilet

Fraude Credit Suisse: l'ultimatum des Etats-Unis plonge la Suisse dans une situation inextricable Les Américains exigent des informations d'ici à aujourd'hui. La solution proposée par la Suisse a peu de chances d'aboutir

Présenter l'assaut américain contre Credit Suisse comme une répétition à l'identique de l'affaire UBS ne serait pas tout à fait exact. Dans le premier cas, le fisc américain (IRS) avait basé ses demandes sur des documents internes de la banque, volés par l'ancien employé Bradley Birkenfeld, dans lesquels ses collègues avaient méticuleusement établi le nombre de leurs clients fraudeurs.

Avec Credit Suisse, les Etats-Unis demandent à la Suisse de procéder elle-même au comptage. Le résultat doit être communiqué au Département de la justice aujourd'hui. A défaut, une ou plusieurs banques parmi la dizaine visées dans le sillage de Credit Suisse courent le risque d'une inculpation pour aide à la fraude fiscale.

Comme l'a révélé la presse dominicale, cet ultimatum figure dans une lettre adressée le 31 août au diplomate Michael Ambühl par le ministre adjoint de la Justice, James Cole. Il place la Suisse dans une situation inextricable. Y répondre, pour autant que le droit suisse le permette, reviendrait à un double aveu de culpabilité et de faiblesse. Ne pas le faire pourrait mener d'ici à quelques jours à une seconde affaire UBS, lorsque, début 2009, les autorités suisses avaient dû céder dans l'urgence aux exigences américaines pour éviter des représailles dramatiques contre une banque trop grande pour faire faillite.

Les négociateurs suisses savent depuis des mois que l'enquête de l'IRS contre Credit Suisse se soldera d'une manière ou d'une autre par la livraison de milliers de noms de clients et par le versement d'une amende. Sans doute excédés par la lenteur de ces pourparlers, les Américains ont peut-être voulu lancer un signal fort. De leur côté, les Suisses espèrent encore pouvoir répondre aux exigences américaines par une demande d'entraide administrative géante, rendue possible par la nouvelle convention de double imposition, paraphée en 2009, qui autorise des «demandes d'informations groupées». Problème: si le parlement suisse a dûment validé cette convention qui ouvre une nouvelle brèche dans le secret bancaire, le Sénat américain ne semble quant à lui pas pressé. «Cela fait des mois qu'ils disent qu'ils vont le faire, mais rien ne se passe», soupire un fonctionnaire fédéral. Les Suisses espèrent que le parlement américain approuvera ce texte lors de sa prochaine session, mi-septembre.

Or les Américains ont toutes les raisons de se méfier de cette solution. Même si la convention était enfin signée, les futures demandes d'entraide ne permettraient pas d'identifier des comptes détenus avant la date de son entrée en vigueur, en septembre 2009. Et comme l'ont montré les enquêtes de l'IRS contre Credit Suisse et plusieurs autres banques, c'est précisément durant la seconde moitié de 2009 que les contribuables américains ont commencé de s'inquiéter des conséquences du haro judiciaire lancé contre UBS.

En septembre 2009, Credit Suisse transférait activement ses clients indésirables vers des banques

cantoniales comme celles de Zurich ou de Bâle, et notamment vers Julius Baer et Wegelin. Nombre d'autres sont partis vers Singapour. «Une demande d'entraide limitée à l'après septembre 2009 risquerait de donner des résultats très imprécis», confirme un avocat qui a assisté à certains de ces transferts. «Cela arrangerait Credit Suisse, mais cela enfoncerait Julius Baer et Wegelin», estime-t-il. «Recevoir une demande d'entraide et devoir répondre que la plupart des comptes avaient déjà été fermés fin 2009 mettrait la Suisse dans une position très inconfortable», craint une source à Berne.

La lettre de James Cole exige le nombre de tous les comptes détenus par des contribuables américains, dès 50 000 dollars. Et ce dès 2002. En identifier l'ensemble depuis cette date nécessiterait un nouvel accord semblable à celui d'UBS, ce qui n'est pas envisageable côté suisse.

LE TEMPS © 2011 Le Temps SA